

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/04/09

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 avril 2018 - Délibération n° 2018/04/09

Objet : PROPOSITION DE REVISION LIBRE DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

L'an deux mille dix-huit, le 05 avril, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 29 mars 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – TRUNDE – BUSSIÈRE – RABETEAU – LUMY – DEPARTUREAUX – PEROT – SCAFONE – LAINE – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – GAILLARD – PICOURET – CONCHON – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – LAGRAVE – SUCHAUD – DURANTON – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – MARTINEZ – LABORDE – MOULINIER – Mmes PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT – NOUAILLE et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. JUILLET donne pouvoir à M. PACAUD
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
3. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
5. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
6. M. MARTINEZ donne pouvoir à M. DESLOGES
7. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON
8. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme DEFEMME
9. Mme PATAUD donne pouvoir à Mme SUCHAUD
10. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD

Suppléances : M. LEGROS remplace M. MAZIERE – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme DURANTON remplace M. SIMONET.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ.

Scrutin secret

En exercice	Présents	Votants			
64	46	56			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
33	21	-	1	1	-

M. Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes fusionnée au 1^{er} janvier 2017 peut, en application des articles L 5211-41-3 et 1638-0 bis du Code Général des Collectivités Territoriales, déroger à la règle commune et proposer, uniquement les deux premières années d'existence du nouvel EPCI par délibération de l'assemblée communautaire statuant à la majorité des deux tiers, une révision libre des attributions de compensation.

M. Le Président, dans le cadre du travail d'équilibre budgétaire réalisé par les différentes instances communautaires et après présentation à l'assemblée lors du débat d'orientation budgétaire, propose une révision libre de moins 5 % du montant des AC à compter de l'exercice 2018 selon les tableaux ci-dessous :

Pour les montants à reverser :

	MONTANT PREVISIONNEL 2018	EFFORT DE 5%	MONTANT PROPOSE POUR 2018
Ahun	189 569,90 €	9 478,50 €	180 091,41 €
Ars	954,00 €	47,70 €	906,30 €
Banize	25 365,52 €	1 268,26 €	24 096,96 €
Bosmoreau les Mines	4 416,60 €	220,83 €	4 195,77 €
Bourganeuf	545 676,00 €	27 283,80 €	518 392,20 €
Chavanat	141,90 €	7,10 €	134,81 €
Fransèches	4 723,64 €	236,18 €	4 487,46 €
Janailat	2 763,80 €	138,19 €	2 625,61 €
La Chapelle St Martial	3 463,70 €	173,19 €	3 290,52 €
La Pouge	6 508,96 €	325,45 €	6 183,51 €
Lépinas	1 187,94 €	59,40 €	1 128,54 €
Le Monteil au Vicomte	15 718,41 €	785,92 €	14 932,49 €
Mansat la Courrière	24 264,24 €	1 213,21 €	23 051,03 €
Masbaraud Mérignat	16 348,94 €	817,45 €	15 531,49 €
Montboucher	18 570,42 €	928,52 €	17 641,90 €
Moutier d'Ahun	9 107,07 €	455,35 €	8 651,72 €
Pontarion	17 129,91 €	85,50 €	16 273,41 €
Royère de Vassivière	61 558,43 €	3 077,92 €	58 480,51 €
Sardent	5 245,63 €	262,28 €	4 983,35 €
Soubrebot	2 582,42 €	129,12 €	2 453,30 €
Sous Parsat	2 571,13 €	128,56 €	2 442,57 €
St Amand Jartoudeix	568,79 €	28,44 €	540,35 €
St Dizier Leyrenne	51 585,09 €	2 579,25 €	49 005,84 €
St Avit le Pauvre	- €	- €	- €
St Georges la Pouge	2 933,64 €	146,68 €	2 786,96 €
St Hilaire la Plaine	1 301,05 €	65,05 €	1 236,00 €
St Hilaire le Château	9 394,69 €	469,73 €	8 924,96 €
St Martial le Mont	8 661,26 €	433,06 €	8 228,20 €
St Martin Château	14 890,61 €	744,53 €	14 146,08 €
St Martin Ste Catherine	22 486,69 €	1 124,33 €	21 362,36 €
St Michel de Veisse	5 509,78 €	275,49 €	5 234,29 €
St Moreil	2 870,61 €	143,53 €	2 727,08 €
St Pierre Bellevue	16 535,06 €	826,75 €	15 708,31 €
St Pierre Chérignat	42 114,35 €	2 105,72 €	40 008,63 €
Thauron	8 303,11 €	415,16 €	7 887,95 €
Vidaillat	906,91 €	45,35 €	861,56 €

Pour les montants à percevoir :

	MONTANT PREVISIONNEL 2018	EFFORT DE 5%	MONTANT PROPOSE POUR 2018
Auriat	857,68 €	42,88 €	900,56 €
Chamberaud	1 163,97 €	58,20 €	1 222,17 €
Faux Mazuras	731,91 €	36,60 €	768,51 €
Le Donzeil	3 571,93 €	178,60 €	3 750,53 €
Maisonnisses	1 699,47 €	84,97 €	1 784,44 €
St Junien la Bregère	483,72 €	24,19 €	507,91 €
St Pardoux Morterolles	145,89 €	7,29 €	153,18 €
St Priest Palus	581,29 €	29,06 €	610,35 €

Le Conseil Communautaire après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré :

→ Refuse cette proposition

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

